



Les Échos Lauranais

MAI 2021

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

En avril, ne te découvre pas d'un fil a-t-on appris de nos aînés ! Ce dicton nous rappelle que le printemps peut engendrer des phénomènes climatiques brutaux.

Retour sur ce mois d'avril marqué par cette attaque du gel qui a porté un mauvais coup à nos concitoyens vigneron.

ATTAQUE DU GEL

Dans la nuit du mercredi au jeudi 8 avril 2021, en quelques heures seulement, le gel a dévasté des centaines de milliers d'hectares agricoles en Occitanie. Les températures, anormalement élevées, observées en journée au cours du mois de mars et au début du mois d'avril, engendrées par le réchauffement climatique, ont entraîné un départ précoce de la végétation. Les vigneron ont dû faire face à ce qu'ils redoutaient : la gelée, au moment où les vignes sont en plein débourrage. Sur le territoire de Laure, c'est plus de 350 hectares qui ont été impactés, principalement en plaine, correspondant à environ 50% de la superficie complantée. La plupart des viticulteurs de notre cave coopérative et de nos vigneron indépendants a été touchée. Pour certains, la quasi-totalité de leurs parcelles a été endommagée par le gel et parfois 100%, compromettant une grosse partie de la récolte future.



Les difficultés de commercialisation dues à la Covid, alliées à cette catastrophe climatique, sont de nature à mettre à mal l'économie locale. Souhaitons à nos vigneron de trouver des compensations pour les aider à passer ce mauvais cap et mieux se relever l'année prochaine.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 10 Avril, Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du Maire, avec essentiellement

à l'ordre du jour, le vote du budget primitif 2021 préparé par la commission des finances.



A cette occasion il a reçu Mme Françoise Navarro-Estalle, conseillère départementale de notre canton (M. Alain Giniès s'étant excusé car en visite sur le vignoble gelé les nuits précédentes). M. Émile Raggini lui a présenté les membres du conseil municipal dans un sympathique tour de table. Il a ensuite exposé les dernières réalisations, et les projets en cours sur le territoire, en rappelant et remerciant le département pour l'aide et l'accompagnement apportés à notre collectivité par d'importantes subventions. Mme Navarro-Estalle n'a pas manqué de rappeler l'attachement particulier qu'elle avait pour ce territoire et plus particulièrement pour Laure où elle est née, et nous a assuré de tout son soutien en cas de besoin, ce dont nous ne doutons pas.

Ce budget a été voté à l'unanimité. Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 2 271 975 € dont 917 764 € pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement d'un montant de 1 354 211 € se caractérise par :

- En recette

- Augmentation des produits domaniaux
- Poursuite des travaux en régie
- Stabilité des dotations de l'Etat
- Report de l'excédent cumulé de 2020
- Gel des taux d'impositions inchangés depuis 2007. Quelques nouveautés cependant pour cette année :

La part de la taxe foncière sur les propriétés bâties encaissée par le département (taux 30.69 %) est affectée à la commune dont le taux passe de 36,59 % à 67.28%

Disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales : taux 22,51 %

Majoration des bases décidée par l'État + 0,2 %

Application d'un coefficient correcteur de 0,960804

Les taux 2021 sont donc les suivants :
Taxe Foncière propriétés bâties : 67.28 % (taux commune 2020+taux département 2020)

Taxe Foncière propriétés non bâties : 102,08 %

Taxe Habitation résidences secondaires et locaux vacants : 22,51 %

Le contribuable n'ayant pas eu de modifications dans son patrimoine constatera donc la disparition de la taxe d'habitation et une stabilité dans les taxes foncières.

- En dépense

- Maîtrise de nos charges générales
- Baisse de notre masse salariale à la suite de la réorganisation des services
- Baisse de nos charges financières due à notre politique de désendettement, -9,52 % en 2020 ; -9,28 % en 2021.
- Constitution d'une réserve pour dépenses imprévues
- Soutien à nos associations.

L'optimisation de nos recettes et l'encaissement de nos dépenses nous permettent d'améliorer progressivement notre capacité d'autofinancement nette et nous autorisent la section d'investissement suivante :

- En recette : 917 764 €

- Subventions de nos partenaires : 352 311 €
- FCTVA : 99 240 €
- Taxe aménagement : 16 372 €
- Affectation résultat 2020 : 187 656 €
- Virement section fonctionnement : 256 923 €

Aliénations ; 3 000 €

Amortissements : 2 262 €

En dépense : 917 764 €

Bâtiments : 380 929 €

(Station lavage et pompage, église, mairie, maisons associations, école, boucherie)

Voies Réseaux Stade : 258 041 €

WC cimetière : 18 500 €

Sécurité : 31 832 €

Acquisition biens meubles et immeubles : 82 994 €

Remboursement emprunts : 82 582 €

Report 2020 : 62 886 €

A ce programme il convient d'ajouter :

- Les travaux réalisés par le SIC (Syndicat Intercommunal de Cyclindrage) pour le

compte de la commune à savoir la création d'un cheminement doux entre la maison des associations et l'école et la rénovation de la place des Acacias

– la construction d'un nouveau Centre de Secours réalisé par le SDIS sur un terrain rétrocédé par la commune.

Ce budget 2021 ne déroge pas à la politique financière mise en place depuis plusieurs années maintenant.

Les élus et l'ensemble des services municipaux travaillent à la réalisation de ce budget ambitieux dans sa section d'investissement et rigoureux dans son fonctionnement avec pour seul objectif l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens. Vous pourrez en trouver le détail sur le site de la Mairie, www.laureminervoys.fr

INTERCOMMUNALITÉ

Lors du lancement du pacte de gouvernance l'été dernier, Carcassonne Agglo a souhaité favoriser l'implication et la participation des élus municipaux aux constructions des politiques menées par elle ; c'est ainsi que notre commune participera à la commission « finances et perspectives financières » (finances, commande publique, affaires juridiques, contrôle de gestion) représentée par M. Raggini, titulaire au conseil communautaire, à la commission tourisme et loisirs (office de tourisme, sentiers de randonnées, sports et loisirs), et à la commission Habitat et Cadre de vie (Préau, programme centre-bourg, administration droit des sols), représentée par Mme Geneviève Fournil, suppléante au conseil communautaire.

LISTES ÉLECTORALES

Les élections des conseillers départementaux et des conseillers régionaux auront lieu les 20 et 27 juin prochains. Pour y participer, il vous faudra, bien entendu, être inscrit sur les listes électorales. Si vous ne l'êtes pas encore, vous avez la possibilité de le faire, car la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août permet désormais aux citoyens de s'inscrire tout au long de l'année. Pour cela vous voudrez bien déposer votre demande d'inscription au secrétariat de la Mairie, et ce, jusqu'au vendredi 14 mai 2021.

CÉRÉMONIE DE REMISE DE MÉDAILLES

La caserne des Sapeurs-Pompiers de Laure Minervoys a été le théâtre d'une cérémonie, certes restreinte, mais néan-

moins fort sympathique.

Le Président Gérard Assens et le vice-président Jacques Escande de l'AEDA ont mis à l'honneur deux JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) particulièrement émérites : Zsofi Kozma et Léa Cazaban.



Le commandant Serge Munoz, chef de centre, a rappelé leur engagement exemplaire, leur efficacité et leur volontarisme mais aussi le sens du dévouement qu'elles souhaitent mettre au service des autres. Ces deux jeunes femmes, l'une sportive de haut niveau, l'autre déjà engagée pour devenir infirmière, ont reçu des mains de leur commandant le Diplôme d'Honneur de l'AEDA.

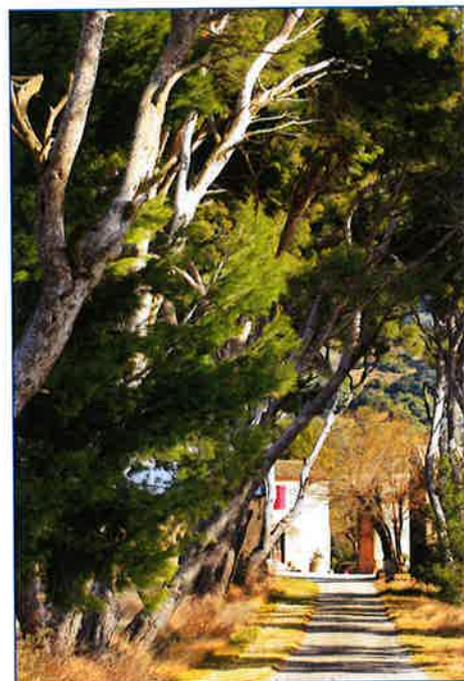
La direction du SDIS était représentée par le Commandant Piedecoq pour mettre ensuite à l'Honneur le Capitaine Gérard Azibert de Gruissan.

Il a reçu la médaille d'Or de l'AEDA, en raison de son implication dans la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Aude et de son fidèle dévouement à transmettre



les hautes valeurs morales des Pompiers, au travers des différentes associations où il participe, l'UDSP en particulier.

PAROLE DE VIGNERONS



Dans la famille Augustin, je demande le fils cadet ! Loïc. « La vigne est devenue une affaire de famille depuis mai 1996 », date à laquelle Simone, Roland et leurs deux fils, Yann et Loïc, ont quitté leur Champagne pour venir s'installer comme vignerons indépendants au Château Fabas. « En arrivant nous avons suivi avec mon frère Yann, une formation agricole au Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Lycée Charlemagne à Carcassonne » nous explique Loïc. « A nos débuts nous avons mené un gros travail de replantation afin d'uniformiser les largeurs des rangs de vignes. Il nous fallait optimiser le travail à la vigne ». Le Château Fabas produit des vins blancs, rosés et rouges. La syrah représente plus de 50 % de l'encépagement du domaine.

La situation du domaine, au pied de collines, protège le vignoble des épisodes tant redoutés de gel. « Pour mes vignes plantées entre 70 et 140 mètres d'altitude,

je ne comptabilise heureusement que 10 % de perte cette année ». Château Fabas vinifie quelques bouteilles pour de gros marchés nationaux et tisse tout au long de l'année des partenariats avec des négociants pour le reste de la production. Loïc, sa femme Audrey coopératrice à Rieux-Minervois sur 15 hectares, et leur fille Rose attachée à sa campagne, perpétuent la tradition familiale dans un cadre somptueux !

DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS



L'association des sinistrés de l'habitat créée après la catastrophe de 1999, avait pour but de fédérer les personnes victimes des inondations, pour qu'elles puissent faire aboutir leurs dossiers d'indemnisation. Présidée par Mr Francis Villemur, elle s'est attachée à rassembler les demandes et les préoccupations formulées par ses adhérents. Elle a fait valoir son point de vue lors de l'établissement du dossier concernant le projet de la sécurisation du barrage du Ruchol et de l'implantation du barrage écrêteur de crues des Arques. Depuis plusieurs années maintenant elle est associée à toutes les actions menées par la Municipalité, plan de prévention des risques, PAPI 3 (Plan d'Actions et de Prévention des Risques). Elle est tenue informée de la mise en œuvre par la commune du Plan Communal de Sauvegarde. En liaison avec le SMMAR (Syndicat Mixte

des Milieux Aquatiques et des Rivières) et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), elle accompagne aujourd'hui les administrés dans la constitution des dossiers de demande de diagnostic de vulnérabilité d'une habitation, face à une inondation ; elle en assure le relais avec la Mairie. Vous pouvez contacter l'association au 06 87 09 30 46.

ZÉRO PHYTO



La démarche « 0 phyto » que la municipalité a engagée depuis quelque temps, consiste à ne plus employer de produits phytosanitaires pour le désherbage. Cela nécessite beaucoup plus d'interventions manuelles que par le passé. Pour faire en sorte que le centre de notre village soit rapidement dans un état de propreté acceptable, il nous a fallu commencer à engager des moyens supplémentaires : une entreprise agréée, spécialisée dans le nettoyage des trottoirs et des chaussées, est intervenue récemment, pendant une journée, pour détruire thermiquement les mauvaises herbes. D'autres journées suivront, échelonnées sur les mois où la repousse est la plus active. Si nous voulons garder notre village dans le même état, tout au long de l'année, cela ne suffira évidemment pas, sauf à engager encore des moyens supplémentaires, ce qui ne serait pas supportable économiquement, ou alors au détriment des investissements. Nous aurons besoin de la participation de tous, chacun dans la mesure du possible. Nous vous demanderons de bien vouloir procéder vous-même au désherbage (manuel) de la portion de trottoir et de

caniveaux située au droit de votre habitation et de vos bâtiments.

C'est à ce prix, avec le concours de nos agents, que nous pourrions réussir.

AYONS LES BONNES PRATIQUES

Nous attirons, à nouveau, l'attention d'un certain nombre de nos concitoyens qui se reconnaîtront, sur l'utilisation des conteneurs poubelles.



Plutôt que de surcharger les conteneurs déjà pleins, recherchez à proximité un conteneur vide.

Tous les conteneurs sont rarement pleins en même temps.

Nous insistons, en particulier, sur l'utilisation des poubelles jaunes : il faut impérativement déchirer les cartons et les mettre à plat pour gagner du volume disponible. Cela évitera l'inflation du nombre de conteneurs jaunes que nous observons depuis quelque temps.

Pour les cartons en grosse quantité, il faut s'obliger à se rendre à la déchetterie du Tinal, comme pour les encombrants d'ailleurs ; pour ces derniers, rappelons que vous pouvez, si vous n'êtes pas en capacité avérée de le faire, demander à la Mairie de vous les enlever.

INFORMATIONS DIVERSES

Vidéoprotection

Vous avez remarqué ces derniers temps l'installation de caméras de vidéo-



protection. Installées en cinq points différents du village, elles visionnent des lieux particulièrement fréquentés, en prévision principalement d'actes malveillants. L'enregistrement des images s'effectue sur un stockeur situé dans un local dédié, en Mairie, et pour une durée maximum de 30 jours.

Si des zones de visionnage donnent sur le domaine privé, celles-ci seront noircies.

UNE AIDE POUR VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔTS

Dans le cadre de la campagne de déclaration des revenus, la Direction Générale des Impôts organise sur notre territoire des permanences destinées à l'information des contribuables.

Une permanence se tiendra à Peyriac Minervois en mairie le mardi 11 mai au matin sur rdv uniquement au 04 68 78 11 30

Vous pouvez aussi téléphoner au 08 09 40 14 01 (appel non surtaxé) si des questions peuvent trouver une réponse par téléphone.

Rafraîchissement signalisation au sol



Une nouvelle campagne de traçage a eu lieu dans l'agglomération, donnant un coup de jeune à différents marquages oubliés ou inexistant. La partie supérieure de la rue des Ecoles notamment a vu un repositionnement clair et normalisé des stationnements, autorisés comme interdits. L'avenue de la Cave Coopérative, dans le virage, a vu se décaler les voies de circulation afin de mettre en protection la sortie des trois habitations du « Moulin ». Enfin, une bande axiale complète ce dispositif. Il a été fait de même dans le virage dangereux et plus étroit de la route de Puichéric, à la sortie du village. Avec ces signalétiques, chaque usager de la route doit trouver sa voie, sans occasionner de gêne aux autres.

Embellissement

Comme vous avez pu le voir, nous avons voulu apporter un soin particulier à l'environnement des Capitelles qui ornent les entrées du village sur la route de Villeneuve et celle de Trèbes.

Les plantations qui ont été installées sont adaptées au climat et au sol de notre territoire. Elles nous ont été fournies par la pépinière départementale.

AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Améliorez votre quotidien pour adapter salle de bains et sanitaires, (fourniture et pose) et recevez une aide qui peut aller jusqu'à 5 000 €. Vous devez évidemment répondre à plusieurs critères : âge (senior de plus de 70 ans), revenus selon un barème (par exemple, revenu annuel de 27 896 € pour un couple) etc., faire appel à un professionnel certifié (électricien, plombier)...

Pour savoir si vous êtes éligibles, rdv sur : piv.actionlogement.fr/simulateur-habitat ou téléphonez au 09 70 83 08 31.

ERRANCE DU BÉTAIL

Vous avez été nombreux à nous alerter sur la présence de divers animaux (vaches, taureau), divaguant sur la route entre Laure et Trèbes, représentant ainsi un danger certain pour les automobilistes. Malgré les nombreuses plaintes à l'encontre du propriétaire de ces animaux, la situation a du mal à se régulariser. La justice, saisie de ce problème, reste toute puissante face aux diverses solutions envisagées par les uns et les autres. Il nous faut donc attendre la décision de la cour de cassation pour solutionner ce problème.

Dans cette attente, des panneaux indiquant la présence d'animaux sur la chaussée seront posés sur la route de Trèbes par les services départementaux.

OFFRE D'EMPLOIS

– jobs d'été avec Acti City : pour les jeunes audois pendant la saison estivale, 1 600 offres d'emploi vous sont proposées ; tél. : 07 84 90 32 62 ; site internet : <http://jobs.acticity.com>

– animateur périscolaire : pour un public d'enfants âgé de 3 à 12 ans dans un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) ; profil de poste affiché en mairie ou tél : 04 68 72 89 10.

– Le Rugby Club de l'Alaric propose deux offres d'emplois civiques pour la saison prochaine. Retrouvez le profil de poste en page d'accueil du site de la commune.

CONCERT À ST JACQUES D'ALBAS

Dans l'éventualité d'une possible réouverture des salles de concert, l'association Saint Jacques d'Albas vous propose deux concerts au château Saint Jacques d'Albas.

– Le dimanche 16 mai à 16h30 : N. Stavy au piano et J.Y. Clément, suivi du verre de l'amitié.

– Le samedi 29 mai à 18h30 : J. Garbarg au violoncelle et K. Okado au piano, suivi du verre de l'amitié.

Il est prudent de se renseigner avant de



réserver en cas d'annulations dues aux consignes sanitaires, www.stjacquesmusique.com

INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE



Nous déplorons un acte de vandalisme dont la stupidité n'a d'égale que l'inconscience : dans la nuit du vendredi au samedi 24 avril, des voyous ont mis le feu aux conteneurs poubelles qui se trouvaient à proximité de la tour du Portail Neuf. Le mur Est de la tour est endommagé et noirci, des coffrets d'alimentation électrique sont détruits et la remise jouxtant la tour a subi l'attaque du feu. Les agents des services techniques municipaux sont intervenus, au matin, pour évacuer les débris. La Mairie a aussitôt porté plainte. Nous recherchons des compléments d'information qui nous permettront d'identifier le ou les coupables. Vous pouvez téléphoner à la Gendarmerie de Peyriac ou au secrétariat de la Mairie qui répercutera.

MAIRIE

DE



LAURE-MINERVOIS

11800

05 MAI 2021

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

Quelles démarches d'urbanisme pour mon projet ?

Selon votre projet de construction ou d'extension, différentes demandes d'autorisation d'urbanisme sont à votre disposition et sont nécessaires. Elles sont autorisées en fonction du règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du Plan de Prévention pour le Risque Inondations (PPRI), de la Défense Extérieure Contre l'Incendie et des différents services de l'Etat tel que le service départemental de l'architecture et du patrimoine (Architecte des Bâtiments de France). La consultation de ce service est ainsi obligatoire si votre projet se situe dans le périmètre protégé de l'Eglise Saint-Jean Baptiste ou de la Tour du Portail Neuf (ou les deux). Il émet un avis conforme.

Pour information :

- Le **Certificat d'Urbanisme** pour s'informer ou étudier la faisabilité du projet,
- la **Déclaration Préalable** pour effectuer de petits travaux ou diviser son terrain,
- le **Permis de Construire** pour construire ou aménager une maison à usage d'habitation.

Cependant, dans certains cas, l'autorisation d'urbanisme nécessaire peut varier. Afin de connaître la démarche d'urbanisme adaptée, vous pouvez vous référer au tableau présenté au verso.

Construction nouvelle	CONDITIONS DE HAUTEUR	Hauteur ≤ 12 mètres	Hauteur ≥ 12 mètres
	CONDITIONS DE SURFACE PLANCHER		
	≤ 5 m ²	Aucune formalité	Déclaration Préalable
	Comprise entre 5 m ² et 40 m ² (si zone urbanisée)	Déclaration Préalable	Permis de construire*
> 40 m ²	Permis de construire*		
Travaux sur existant	CONDITIONS DE SURFACE	Extension d'une construction n'ayant pas pour effet de porter la surface de plancher au-delà de 150 m ²	Extension d'une construction ayant pour effet de porter la surface de plancher au-delà de 150 m ²
	CONDITIONS DE SURFACE PLANCHER		
	≤ 5 m ²	Aucune formalité	
	Comprise entre 5 m ² et 20 m ²	Déclaration Préalable	
	Comprise entre 20 m ² et 40 m ²	Déclaration Préalable	Permis de construire*
> 40 m ²	Permis de construire*		
Aménagements et Installations	TYPE D'AMENAGEMENT	Sans conditions autres que les règles générales d'urbanisme et du PLU en vigueur	
	Mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 mètres	Déclaration Préalable	
	Construction d'une piscine	Déclaration Préalable	
	Travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction	Déclaration Préalable	
	Travaux de ravalement s'ils se déroulent dans le périmètre de protection des monuments historiques	Déclaration Préalable	
	Changement de destination d'un local	Déclaration Préalable	
	Réalisation d'une division foncière	Déclaration Préalable	

*depuis le 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte pour la construction et l'extension de maisons individuelles est obligatoire si la surface plancher de l'ensemble dépasse les 150 m².

A noter : les travaux d'installation des blocs de ventilation des climatiseurs, des pompes à chaleur modifient l'aspect initial extérieur de la façade et sont donc soumis à autorisation. La condition préalable à remplir est de faire en sorte que l'emplacement soit le moins visible depuis l'espace public ; la position en saillie donnant sur la rue est interdite.

Ce tableau n'a qu'une valeur informative. Le service urbanisme de la commune reste à votre disposition pour vous renseigner sur la démarche la plus appropriée à votre projet.

LE MAIRE
Émile RAGGINI

